

ENEDIS  
Direction Régionale Ile-de-  
France Est  
3, Place Arthur Chaussy  
77002 MELUN CEDEX

Esbly, le (...) 2018

Par L/RAR n°

Madame, Monsieur,

La commune d'Esbly a, par une délibération n°57/06-2017 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, décidé de s'opposer au déploiement des compteurs « Linky » sur le territoire communal.

Cette délibération a conduit ENEDIS à saisir le Tribunal Administratif de Melun d'un recours contentieux pour en demander l'annulation.

Ce recours a été enregistré le 8 décembre 2017 par le Tribunal Administratif de Melun, sous le n°1709697.

L'instruction de ce dossier est, à ce jour, toujours en cours devant le Tribunal Administratif de Melun.

Dans la mesure où le Tribunal Administratif de Melun n'a toujours pas rendu sa décision dans la présente procédure, je vous somme, sans délai, de suspendre toute installation du compteur « Linky » à mon domicile.

**OU**

de procéder, sans attendre, au remplacement du compteur « Linky » installé à mon domicile, et sans mon consentement, par mon précédent compteur électrique.

**(à modifier en fonction de la situation de chaque administré).**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

(...)